



COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 20 mai 2020

Covid-19 : signature d'une charte entre l'État et les partenaires sociaux pour garantir les conditions sanitaires de continuité de l'activité économique

La reprise de l'activité économique est indispensable pour la survie des entreprises et la préservation de l'emploi. Elle doit s'effectuer dans des conditions sanitaires strictes qui permettent de garantir la sécurité des Bas-Rhinois dans leur activité professionnelle.

Dès le début de la crise sanitaire, la préfecture du Bas-Rhin a mis en place un groupe de travail avec l'ensemble des partenaires sociaux pour veiller aux conditions d'exercice des activités professionnelles maintenues, dans le cadre d'un dialogue social renforcé.

Dans ce contexte, la préfecture a initié la rédaction d'une charte d'engagement en étroite collaboration avec les représentants syndicaux et patronaux ainsi que la médecine du travail du Bas-Rhin visant à accompagner la continuité de l'activité économique dans le département. Les chambres consulaires ont été associées et adhèrent à l'ensemble de ces travaux.

Cette charte, signée par le MEDEF, la CGPME, l'U2P, la CFTC, l'UNSA, la CFDT, la CFECGC, la Direccte et Alsace Santé au Travail (service de santé interentreprises), pose les principes et les engagements que les signataires s'engagent à promouvoir pour assurer l'activité économique dans les meilleures conditions sanitaires.

La pierre angulaire de cette charte est le dialogue social. Les partenaires adhèrent au principe d'une réponse construite par le dialogue, dans la confiance et le respect de l'action de chacun.

- Engagement n°1 : mettre en œuvre toutes les mesures sanitaires nécessaires en s'adaptant à la situation de chaque entreprise et en respectant les gestes et les mesures de protection telles que définies dans les guides de bonnes pratiques diffusés par le ministère du Travail,
- Engagement n°2 : soutenir les salariés et les entrepreneurs par un accompagnement, assuré notamment par la médecine du travail, l'inspection du travail et la Carsat, dans la mise en place des mesures sanitaires et des recommandations spécifiques,
- Engagement n°3 : construire ensemble une réponse adaptée par un dialogue social renforcé associant tous les acteurs de l'entreprise, les médecins du travail ou encore la Carsat
- Engagement n°4 : assurer la traçabilité des dispositions prises dans chaque entreprise de plus de 11 salariés dans le cadre des réunions des comités sociaux et économiques (CSE) ou des cellules de crise ad-hoc.

Contacts presse :

Préfecture du Bas-Rhin

Aurélie Contrecivile
Tél : 06 73 85 16 45
Mél : aurelie.contrecivile@bas-rhin.gouv.fr

CFTC 67

Laurent Walter
Tél : 06 60 89 08 43
Mél : laurent.walter@cftc-67.fr

U2P 67

Philippe MESSER
Tél : 06 07 02 31 64
Mél : phmesser67@gmail.com

CFDT 67

Sabine Gies
Tél : 06 83 69 83 48
Mél : sabine.gies@grandest.cfdt.fr

UNSA 67

Mohamed Sylla
Tél : 06 52 81 71 34
Mél : mohamed.sylla@unsa.org

CGPME 67

Philippe LLERENA
Tél : 06 08 57 33 66
Mél : direction-st@llerena.fr

CFECCG 67

Henry THOLAS
Tél : 06 27 76 16 86
Mél : htholas@hotmail.fr

MEDEF 67

Alain Hemmerlin
Tél : 06 74 99 83 98
Mél : alain.hemmerlin@medef-alsace.com

Alsace Santé au Travail

Gaëlle FAURE
Tél : 06 27 20 21 57
Mél : g.faure@ast67.org

